

Rapport annuel 2013-2014












Pour un geste qui traverse le temps...

*Fondation communautaire
Gaspésie-Les Îles*



Fondation
communautaire
Gaspésie-Les Îles

Table des matières

| | | |
|---|--|-------------|
|  | <i>Fondations communautaires du Canada</i> | <i>p.3</i> |
|  | <i>Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles</i> | <i>p.4</i> |
|  | <i>Message du président du conseil d'administration...</i> | <i>p.5</i> |
|  | <i>Membres du conseil d'administration</i> | <i>p.7</i> |
|  | <i>Message du président du bureau des gouverneurs</i> | <i>p.9</i> |
|  | <i>Membres du bureau des gouverneurs</i> | <i>p.10</i> |
|  | <i>Message de la directrice générale</i> | <i>p.11</i> |
|  | <i>Comités responsables de la gestion de la Fondation</i> | <i>p.12</i> |
|  | <i>Développement des fonds</i> | <i>p.13</i> |
|  | <i>Entente de partenariat... la Fondation près de son milieu</i> | <i>p.15</i> |
|  | <i>Liste des fonds créés à la Fondation</i> | <i>p.16</i> |

Section 2 – Rapport d'activités

| | | |
|---|--|-------------|
|  | <i>Administration et gestion des fonds</i> | <i>p.19</i> |
|  | <i>Nos administrateurs en action</i> | <i>p.24</i> |

Section 1 : Présentation de la Fondation

Les fondations communautaires du Canada



FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA

Une fondation communautaire est une organisation publique dirigée par des représentants locaux qui constituent et gèrent des fonds de dotation destinés à l'appui d'activités de bienfaisance au sein de leur région.

Chaque fondation communautaire est autonome et régie par un conseil d'administration composé de leaders locaux.

À l'échelle nationale, les fondations sont chapeautées par Fondations communautaires du Canada (FCC), soit le plus important mouvement de philanthropie au pays. Depuis plus de 80 ans, cette organisation aide des individus, des familles, des entreprises ainsi que d'autres groupes à optimiser leurs dons.

FCC a pour mission de bâtir des collectivités dynamiques en soutenant le leadership philanthropique des fondations communautaires et vise tout particulièrement les objectifs cités plus bas :

- Appuyer l'action des fondations communautaires établies et émergentes (établissement de fonds de dotation et de services aux donateurs, octroi de subventions et gestion responsable des actifs locaux);
- Promouvoir la philanthropie et les fondations communautaires;
- Orienter la philanthropie au Canada et à l'échelle internationale.

Comme de nombreux organismes se consacrent déjà à l'amélioration de la vie collective, l'approche des FCC se distingue sur les points suivants :

- Les donateurs sont invités à participer à titre de bâtisseurs;
- Des solutions innovatrices et responsables sont constamment recherchées pour assurer un effet durable aux investissements;
- Les actions sont envisagées dans une perspective d'avenir.

Les fondations communautaires du Canada desservent 82 % de la population canadienne, de la plus grande métropole à la plus petite ville et détiennent un actif collectif de plus de 3,8 milliards de dollars. Elles ont réinjectées plus de 158 millions de dollars en 2013.








Pour plus d'informations : www.cgc-fcc.ca

La Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles



La Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles (ci-après nommée la Fondation) est un organisme sans but lucratif enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance. Tout comme les autres fondations communautaires, elle se voue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de son territoire par la constitution et la gestion d'un capital permanent devant servir au développement communautaire de la région.

La Fondation fournit aux particuliers, aux familles aux groupes communautaires, aux corporations et aux fondations privées le moyen d'appuyer des activités de bienfaisance et de contribuer aux divers et nombreux besoins de nos collectivités au sein des secteurs suivants :

-  Les arts;
-  La culture;
-  L'éducation;
-  L'environnement;
-  Les loisirs et les sports;
-  La santé et les services sociaux;
-  La religion.

La Fondation constitue un capital permanent au moyen de sollicitation de dons. Elle peut aussi regrouper les fonds d'organismes de bienfaisance existants. Un tel regroupement favorise de meilleurs services administratifs et génère des placements plus lucratifs étant donné les sommes plus importantes dédiées à l'investissement. La Fondation administre alors ces fonds et distribue par la suite les intérêts à des organismes du territoire.

Créée en l'an 2000 (la troisième au Québec), la Fondation possède et gère aujourd'hui un actif de près de 9 millions de dollars et a distribué plus d'un million en revenus de placements aux organismes de bienfaisance de la région.

Message du président du conseil d'administration



Au cours la dernière année, la Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles (FCGÎ) a distribué une somme de 295 000 \$ à divers organismes ou causes soutenues par ses différents partenaires et créateurs de fonds

Cette distribution annuelle représente uniquement le fruit des placements de notre Fondation au cours de la dernière année sur un capital total d'environ 9 386 000 \$ au 31 mars 2014.

Parmi les nouveaux partenaires qui se sont joints à notre Fondation en 2013-2014, mentionnons le *Fonds Richard-Doin pour la Rivière Nouvelle* voué à la promotion et à la mise en valeur de la Rivière Nouvelle. Le *Fonds Leblanc-Lobo-Turcotte* visant à supporter financièrement des organismes dispensant des services aux personnes âgées de moins de dix-huit ans qui sont atteintes de déficiences auditives sévères. Le *Fonds du Musée militaire de la Baie-des-Chaleurs* dont la mission est d'informer le public sur les Gaspésiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et en temps de paix. Finalement, le *Fonds de la Fondation du Centre jeunesse Gaspésie–Les Îles* dont l'objectif est d'assurer la pérennité et la croissance financière dans le but de continuer à soutenir les activités du Centre jeunesse de la Gaspésie–Les Îles.

Nous sommes heureux d'accueillir ces quatre nouveaux partenaires au sein de la Fondation communautaire, ce qui porte ainsi à plus de soixante, le nombre de Fonds de dotation gérés par la FCGÎ.

Le 9^e souper-bénéfice s'est déroulé à Sainte-Anne-des-Monts le 4 octobre dernier et a été organisé avec nos partenaires. Environ 150 personnes ont participé à ce souper. J'aimerais remercier chaleureusement l'organisatrice de cette soirée, Madame Dany Gasse, administratrice à la Fondation communautaire et représentante de la Haute-Gaspésie.

Notre prochain souper-bénéfice aura lieu à Paspébiac le 11 octobre prochain et l'organisation de celui-ci a été confiée à Monsieur Pierre Michaud, membre du conseil d'administration de

la FCGÎ et président du Conseil de la culture de la Gaspésie, organisme avec lequel nous serons associés pour l'organisation de ce 10^e souper-bénéfice.

La mission de la Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles est d'améliorer la qualité de vie et le dynamisme de notre communauté en favorisant le développement de la philanthropie et de participer à des actions de création de fonds et de subventionnement au bénéfice de l'ensemble de la communauté gaspésienne et madelinienne

En terminant, je vous invite à noter que nos bureaux sont maintenant situés dans les locaux du Centre communautaire de Maria au 65 rue des Voltigeurs, bureau 101.



Pierre Harvey

Président du conseil d'administration

Directeur général

CHAU-TV Communications Limitée

Membres du conseil d'administration

Président

Pierre Harvey, directeur général
CHAU-TVA, Carleton-sur-Mer

Vice-président

Georges Smith, avocat retraité
Beauvais Truchon avocats, Québec

Trésorier

Larry English, retraité
Vice-recteur aux finances Université Concordia, Montréal

Secrétaire

Harry Babin, directeur général
CAVAC, Chandler

Administrateurs et administratrices

Sandra McNeil, agente de communication et de participation citoyenne
Commission Jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Johanne Bécu, directrice
Centre Émilie-Gamelin, Chandler

Gilles Tremblay, notaire
Tremblay et Barriault notaires, New Richmond

Marc Turcotte, retraité
Directeur général retraité du Centre jeunesse Gaspésie–Les Îles, Gaspé

Michelle Landry, retraitée
Enseignante Commission scolaire René-Lévesque, Baie-des-Chaleurs

Pierre Michaud, consultant
Pierre Michaud Services Consultations (PMSC) Inc.

Arthur Bélanger, trésorier
Conseil d'administration du Musée de la Gaspésie, Gaspé

Dany Gasse, propriétaire
Épicerie fine Chez Alexis, Sainte-Anne-des-Monts

Message du président du bureau des gouverneurs



La Fondation communautaire Gaspésie–Les-Îles continue son travail d'excellence et de saine gestion des divers fonds qui lui sont confiés.

Il est d'importance capitale que les organismes, institutions et individus qui confient leurs avoirs à la Fondation puissent compter sur des administrateurs compétents et avisés.

Nous sommes choyés de retrouver parmi nous des hommes et des femmes, voués à la philanthropie, qui travaillent bénévolement pour le bénéfice de leurs concitoyens particulièrement pour les jeunes. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier les membres qui nous quitteront cette année et souhaiter la bienvenue aux nouveaux qui se joindront à nous.

Nous aurons de grands défis à relever dont celui de développer de nouveaux moyens pour augmenter les fonds de la Fondation. En effet, nous ne pouvons nous satisfaire que des argents présentement dans le Fonds permanent et ceux sous gestion. Nous devons faire fructifier, de façon substantielle, le capital. Pour ce faire, nous faisons appel à tout organisme, institution ou individu qui désirent laisser une pérennité pour une cause qui lui tient à cœur.

Les membres du conseil d'administration et du bureau des gouverneurs sont à votre disposition pour vous fournir l'information nécessaire sur la création de nouveaux fonds. Nous comptons sur vous.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Rémi Bujold', written in a cursive style.

Rémi Bujold

Avocat

Président du bureau des gouverneurs

Membres du bureau des gouverneurs

Président

Rémi Bujold

Avocat conseil

Président du CA de Ryan Affaires publiques, Montréal

Monseigneur Jean Gagnon

Évêque du diocèse de Gaspé

Gilbert Scantland

Directeur général

Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Jean-Roch Landry

Juge de la Cour supérieure

Responsable des districts judiciaires

Bonaventure/Gaspé

Jacques Thomassin

Chef de région intérimaire – Sûreté du Québec Pabos

Carmen Porlier

Présidente Centraide Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Arthur Miousse

Retraité du Réseau de la santé et des services sociaux

Îles-de-la-Madeleine

Yves Galipeau

Directeur général

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Message du directeur général par intérim



Au cours de l'année 2013-2014, j'ai eu le privilège d'assumer, sur une période de neuf mois, les responsabilités de directeur général en raison du congé maternité de la directrice générale de la Fondation communautaire.

Tout d'abord, il m'importe de remercier le président et les membres du conseil d'administration pour la confiance témoignée et pour leur support au cours de cette période. De plus, je ne peux passer sous silence l'excellente collaboration de Madame Danielle Boudreau, agente de bureau, ainsi que de notre comptable, Monsieur Normand Cabot, qui ont su partager leurs expertises et leurs connaissances reliées aux divers dossiers de la Fondation.

En cours de mandat, et tenant compte de la planification stratégique 2013-2015 adoptée par le conseil et fort bien amorcée par la directrice générale, nos efforts furent surtout consacrés à la réalisation des objectifs en matière de gestion financière, au développement des fonds, à la révision du plan de communication et à la levée de fonds annuelle de la Fondation.

Concernant la gestion financière de l'organisation, nous avons partagé avec les membres du comité de vérification nos préoccupations concernant la gestion efficace et efficiente du budget 2013-20214 et discuté d'orientations budgétaires pouvant éventuellement bonifier le budget d'opérations en tenant compte de la mission de la Fondation et des attentes des administrateurs.

Depuis le début de la présente année financière, sept (7) fonds ont vu le jour, parmi ceux-ci le *Fonds Richard-Doin pour la Rivière Nouvelle*, le *Fonds du Centre jeunesse de la Gaspésie/Les Îles* et le *Fonds Leblanc-Lobo-Turcotte*. Quatre (4) autres fonds ont été créés dans le cadre du programme *Mécénat Placement Culture*, soit pour le *Musée militaire de la Baie-des-Chaleurs*, pour l'*École de musique du Bas-Saint-Laurent*, pour le

Musée de la Gaspésie et pour le *Centre socioculturel Manoir Le Boutillier*. À la fin de la présente année budgétaire, l'ensemble des divers fonds confiés à la Fondation communautaire totalisait un peu plus de 9 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 5 % comparativement à l'année 2012-2013.

En étroite collaboration avec les membres du comité de promotion et de publicité, nous avons proposé aux membres du conseil d'administration la révision du plan de communication adopté en 2009. Le nouveau plan prévoit la révision de notre site WEB, ainsi que diverses actions visant à doter la Fondation d'outils d'information et de promotion afin à accroître sa visibilité ainsi que le développement et la diversification des fonds permanents.

Enfin, en cours de réalisation de mandat, nous avons collaboré à l'organisation et à la réalisation du 9^e souper-bénéfice de la Fondation communautaire qui s'est tenu à Sainte-Anne-des-Monts et dont les bénéfices ont été partagés entre les Fonds Francis-Pelletier et Robert-Rioux ainsi qu'avec la Fondation.

En terminant, je tiens à souligner la qualité de l'implication des membres du conseil d'administration et des ses divers comités ainsi que des membres du personnel de la Fondation communautaire et les remercie à nouveau pour leur coopération. De plus, je souhaite un excellent retour au travail à la directrice générale, Madame Johannie Boucher.







Marc Turcotte

Directeur général par intérim





Comités responsables de la gestion de la Fondation

Comité exécutif :

-  Pierre Harvey, président;
-  Georges Smith, vice-président;
-  Larry English, trésorier;
-  Harry Babin, secrétaire.





Le comité exécutif entérine les recommandations des comités des projets jeunesse, prend certaines décisions d'urgence et exécute des mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Comité de placements :

-  Georges Smith, président;
-  Pierre Harvey;
-  Pierre Michaud;
-  Arthur Bélanger.





La principale responsabilité de ce comité consiste à mettre en œuvre la politique de placement par la gestion du portefeuille d'obligations et par le suivi du portefeuille d'actions et des relations d'affaires auprès de Valeurs mobilières Desjardins et de Gestion Privée Desjardins.

Comité de communication :

-  Harry Babin, président;
-  Pierre Harvey;
-  Dany Gasse;
-  Marc Turcotte.

Le comité assure la visibilité, la transparence et la crédibilité de la Fondation auprès de la population et des publics cibles.

Comité de vérification :

-  Arthur Bélanger, président;
-  Georges Smith;
-  Pierre Harvey;
-  Larry English.

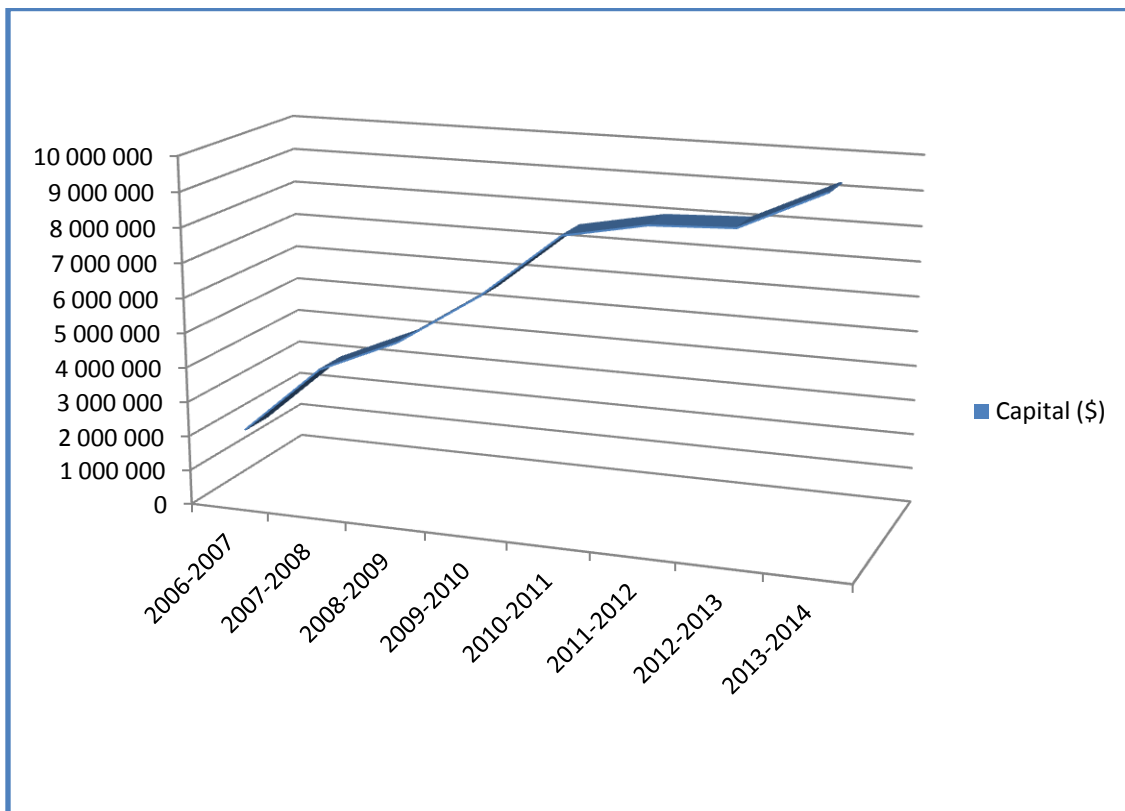
Le comité de vérification examine le budget annuel ainsi que les états financiers vérifiés et formule des recommandations au conseil d'administration, dont la recommandation quant à la nomination du vérificateur financier.

Développement des fonds





Au 31 mars 2014, le capital de la Fondation atteignait plus de 9,3 millions de dollars. Au cours de l'année 2013-2014, trois nouveaux fonds ont été créés et les ententes de partenariat avec le Mouvement Desjardins ainsi qu'avec Placements Culture ont été reconduites. Cette augmentation témoigne des efforts soutenus des dirigeants de la Fondation et de la confiance que leur témoignent les créateurs de fonds.

Évolution du capital de la Fondation communautaire Gaspésie- Les Îles




La constitution des fonds

 Dons d'individus, d'institutions, d'organismes ou d'entreprises qui souhaitent contribuer à la constitution d'un patrimoine financier pour la collectivité. Le donateur peut désigner lui-même une cause ou un organisme bénéficiaire ou encore laisser ce choix à la Fondation.

 Le transfert d'actifs d'une fondation ou d'un organisme de bienfaisance déjà existant afin de bénéficier de l'expertise de la Fondation communautaire et d'assurer la pérennité de son capital.

Les bénéficiaires du versement de l'usufruit des fonds

 Des donataires reconnus par la Direction des organismes de bienfaisance, lesquels sont déterminés par la Fondation ou encore par le créateur du fonds.

 Un organisme de bienfaisance qui a transféré la propriété de son actif à la Fondation.

Notre communauté elle-même est la première à bénéficier des interventions de la Fondation. En effet, pour de nombreux groupes ou institutions, le fait de recevoir de l'aide de la Fondation communautaire peut faire toute la différence entre prospérer et périliter, entre réussir et échouer.

La Fondation est aussi au service des donateurs qui auraient le désir de créer un fonds permanent sans devoir créer leur propre fondation privée.

Ententes de partenariat... la Fondation près de son milieu

Mécénat Placements Culture



Le gouvernement du Québec a mis en place, à l'automne 2005, un programme de subvention qui se veut un incitatif pour favoriser la participation du secteur privé dans le financement des organismes de la culture et des communications. Pour ce faire, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) accorde des subventions de contrepartie qui s'ajoutent aux dons et contributions recueillis par les organismes pour constituer des fonds de dotation.

Les fondations communautaires sont partenaires de ce programme pour la gestion des fonds de dotation. La Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles a été la troisième au Québec à signer l'entente de partenariat avec le CALQ.

Les résultats de cette initiative ont commencé à se concrétiser en 2007-2008 sur le territoire gaspésien avec l'admission à ce programme de plusieurs organismes culturels de la région. Aussi, comme il n'y a pas de fondation communautaire au sein de la région du Bas-Saint-Laurent, la Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles offre ce service aux organismes culturels de cette région.

Le Mouvement Desjardins



Grâce à une entente conclue en avril 2011 entre le Mouvement Desjardins et la Fondation, les membres philanthropes des caisses populaires auront désormais la possibilité de créer ou de contribuer à des fonds de dotation permanents. Le capital provenant des membres sera géré par Gestion privée Desjardins. La Fondation assurera pour sa part la gestion administrative et la distribution des revenus des fonds de dotation aux organismes déterminés par les membres. À cet égard, la Fondation s'assurera d'orienter et de conseiller les membres quant aux distributions des revenus de leurs fonds.

Fonds créés à la Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles

Jeunesse et Éducation



Fonds Jeunesse René-Lévesque

Fonds Georges-Smith

Fonds Cornélius-Brotherton

Fonds étudiant de New Richmond

Fonds Sûreté du Québec de la MRC du Rocher-Percé

Fonds de la Fondation des amis de Bellefeuille

Fonds Marcel-Bujold

Fonds Jeunes Espoirs de la Haute-Gaspésie

Fonds pour la relève en communication

Fonds Gérard D.-Lévesque

Fonds Marie-Hélène-Côté-et-Jean-François-Nadeau

Fonds Douglas-et-Fernande-Brochet-et-amis

Fonds Rue de la Cité

Fonds Groupe persévérance scolaire

Fonds Véronique-Henry-et-Maxime-Lambert

Fonds de la Fondation de la Tourelle

Fonds Denis-Servant (Odillon)

Fonds Fondation du Centre Jeunesse GÎM

Religion



Fonds du diocèse de Gaspé

Fonds Jeunes Espoirs de la Haute-Gaspésie (Fonds Christian-Servant)

Fonds Aurèle-Doucet

Fonds des Fabriques :

- Fonds de la Fabrique Cascapédia-St-Jules
- Fonds de la Fabrique de Saint-Adélaïde-de-Pabos
- Fonds de la Fabrique de Chandler
- Fonds de la Fabrique de Gaspé

Culture et Patrimoine



Fonds de la Fondation de la Société historique de la Gaspésie

Fonds du Musée de la Gaspésie

Fonds Andrée-et-Rémi-Bujold

Fonds John-LeBoutillier

Fonds Patrimoine Gaspésie

Fonds du Musée de la Rivière Cascapédia

Fonds Village en chanson de Petite-Vallée

Fonds du Musée régional de Rimouski

Fonds de la Fondation de l'école de musique du Bas-St-Laurent

Fonds du Musée de la Mer

Fonds du Patrimoine de Percé

Fonds en patrimoine mobilier Jean-Marie-Fallu

Fonds ARRIMAGE des Îles-de-la-Madeleine

Fonds du Mont Saint-Joseph

Fonds de l'école de musique MI-LA-RE-SOL

Fonds Robert-Rioux

Fonds de l'école de musique du Bas-St-Laurent

Fonds de la Fondation de la Maison René-Lévesque

Fonds du Musée militaire de la Baie-des-Chaleurs

Santé et Action communautaire



Fonds de développement communautaire de Mont-Saint-Pierre

Fonds Transport adapté de la Baie

Fonds Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Fonds en santé mentale Johanne-Bécu

Fonds de la Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles

Fonds de Santé Service Secours Baie-des-Chaleurs

Fonds Francis-Pelletier

Fonds Leblanc-Lobo-Turcotte

Loisirs et Sports



Fonds Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Fonds Réjean-Bond

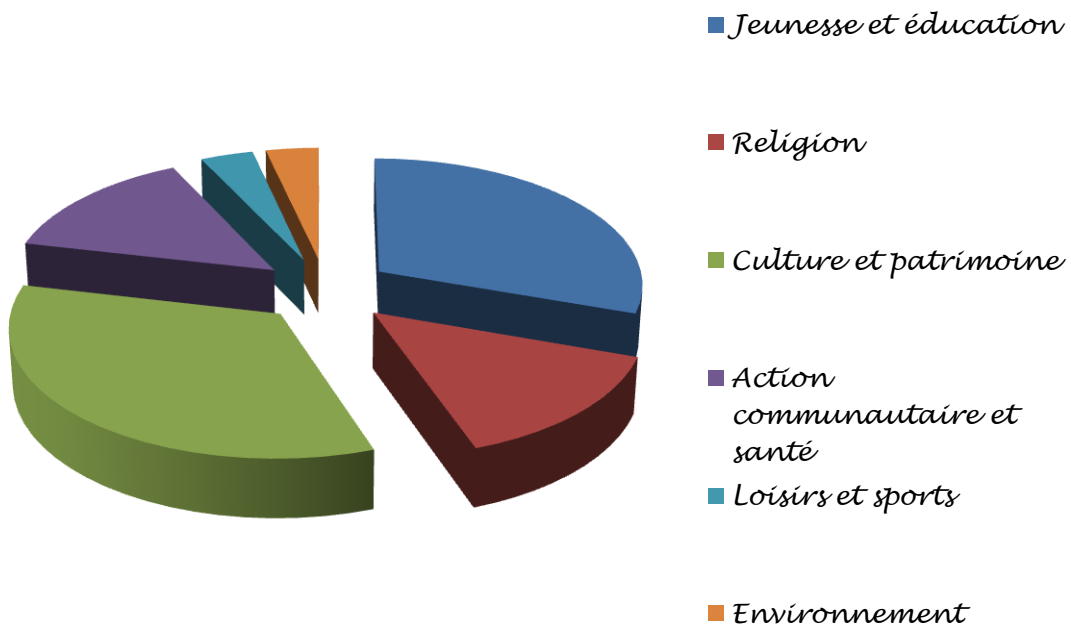
Environnement



Fonds en environnement

Fonds Richard-Doin pour la rivière Nouvelle

Répartition des Fonds par secteur



Section 2 : Rapport d'activités

Administration et gestion des fonds

Rapport du président du comité de placements



Pour une deuxième année consécutive, l'exercice financier de la Fondation se termine sur de bonnes notes, malgré les rendements décevants dans les placements à revenu fixe. Encore une fois, les résultats obtenus démontrent la justesse de nos politiques de placement, notamment au niveau de la ségrégation des actifs et d'une stratégie visant à utiliser les marges de manœuvre favorisant les placements en

équité.

Voici le rapport du comité de placement pour l'année 2013-2014.

Tendances générales

Selon les documents économiques de la Banque Royale qui nous servent souvent d'inspiration pour nos commentaires sur l'économie, l'essor de l'économie américaine, particulièrement au second semestre de l'année 2013, devrait se traduire par une expansion de 2,9 % de l'économie mondiale. En fait, la remontée de l'économie américaine est telle que la réserve fédérale commence à se questionner sur le report de son programme de rachat d'actif qui visait l'expansion des liquidités monétaires.

La situation est un peu la même au Canada qui profite d'une hausse de ses exportations et d'une croissance de la demande intérieure, pour une croissance annualisée de 2,7 % en 2013.

Malgré les bonnes nouvelles, les banques centrales s'inquiètent de l'effet de ces bons résultats sur les perspectives d'inflation qui pourraient dépasser une fourchette cible de 1 à 3 %. En contrepartie, les deux banques centrales maintiennent les taux d'intérêt le plus bas possible, malgré la légère hausse du deuxième semestre de 2013.

Évolution des marchés

Grâce à ces bonnes perspectives économiques, tous les marchés boursiers ont grimpé en 2013, cette croissance pouvant aller de 15 à 20 % selon les marchés et les indices de références, particulièrement pour les placements en fonds étrangers. Le marché des obligations a montré des rendements totaux nuls ou négatifs, les revenus d'intérêt ayant peine à compenser pour la perte de valeur des titres.

Politiques de placement

À la Fondation Communautaire, nous maintenons toujours les objectifs de protéger le capital et de procurer aux donateurs des revenus intéressants. Les fonds en transit dont la durée de vie est inférieure à 10 ans sont entièrement investis en placements à revenu fixe tandis que les fonds permanents sont inscrits à la fois dans des placements à revenu fixe et dans des placements à revenu variable, dont une partie en valeur étrangère sous forme de placement indiciels. Au cours de l'année, nous avons modifié la politique de placement des fonds permanents pour augmenter légèrement la pondération des placements à revenu variable.

Au 31 mars 2013, la répartition des placements était la suivante :

| <i>Politique</i> | | | | <i>Portefeuille</i> | |
|---|-----------------|--------------|-----------------|---------------------|--------------|
| <i>Fonds permanents</i> | <i>Minimale</i> | <i>Cible</i> | <i>Maximale</i> | <i>Valeur</i> | <i>%</i> |
| Placements à revenus fixes | 35 % | 40 % | 55 % | 2 922 359 \$ | 36 % |
| Placements à revenus variables | 45 % | 55 % | 60 % | 4 827 667 \$ | 59 % |
| Actions canadiennes | 40 % | | 44 % | 3 474 940 \$ | 43 % |
| Actions étrangères | 10 % | 15 % | 16 % | 1 352 727 \$ | 15 % |
| Valeurs à court terme (encaisse) | 0 % | 5 % | 5 % | 433 177 \$ | 5 % |
| <i>Total des fonds permanents</i> | | | | 8 183 203 \$ | 100 % |

| <i>Politique</i> | | | | <i>Portefeuille</i> | |
|--|-----------------|--------------|-----------------|---------------------|--------------|
| <i>Fonds temporaires</i> | <i>Minimale</i> | <i>Cible</i> | <i>Maximale</i> | <i>Valeur</i> | <i>%</i> |
| Placements à revenus fixes | 0 % | | 50 % | 1 152 005 \$ | 91 % |
| Valeurs à court terme (encaisse + surintérêt) | 50 % | | 75 % | 117 077 \$ | 9 % |
| <i>Total des fonds temporaires</i> | | | | 1 269 082 \$ | 100 % |

Les diverses politiques de placement contiennent aussi des balises au niveau de la diversification des placements, des cotes de crédit admissibles et des limites dans les écarts d'appariement. En exception à ces règles, la Fondation détient un placement dans la société régionale de micro-crédit et dans un immeuble dont elle entend disposer éventuellement.

Résultats de l'année

Voici le rendement des divers fonds pour l'année 2013-2014 :

| | <i>Valeur du compte</i> | <i>Rendement</i> | <i>Indice</i> |
|-------------------------|-------------------------|------------------|---------------|
| Fonds en transit | 1 269 000 \$ | 1,46 % | 1 % * |
| Fonds permanents | | | |
| Revenu fixe | 2 922 000 \$ | 1,21 % | 0,08 % |
| Fonds permanents | | | |
| Revenu variable | 4 827 000 \$ | 15,34 % | 16 % |

**Indice des bons du trésor*

Le rendement des fonds en transit dépasse largement l'indice comparable à cause du terme moyen de placement plus long que l'indice. Le rendement des obligations des fonds permanents est plus faible que l'indice à cause de l'absence de titres corporatifs alors que le

rendement des placements en actions est sensiblement supérieur à l'indice à cause d'une sous pondération en énergie et une surpondération en services financiers.

Distribution

Comme par le passé, le niveau de distribution pour les fonds permanents n'est pas fonction uniquement du rendement total du portefeuille, ce qui peut inclure des gains et des pertes non réalisés mais sur les revenus d'intérêt et de dividende, plus les gains réalisés. Dans le cas des fonds temporaires, la distribution est déterminée en comparant avec les rendements payés dans le marché et l'excédent sert à payer les frais d'administration ou est gardé en réserve pour le futur. Voici le tableau de la distribution acceptée par le conseil de la Fondation pour chacune des cinq dernières années.

| <i>Type de fonds / année financière</i> | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Fonds permanents | | | | | |
| - distribution | 4,5 % | 4,0 % | 3,5 % | 3,75 % | 4,00 % |
| Fonds permanents | | | | | |
| - bonification | 1,0 % | 0,5 % | 0,5 % | 0,25 % | 0,25 % |
| Fonds temporaires | | | | | |
| - distribution | 2,0 % | 1,5 % | 1,5 % | 1,50 % | 1,50 % |

Frais d'administration

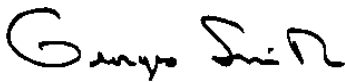
Une analyse méticuleuse de nos engagements avec nos partenaires et la disparition de la contribution de l'administration des programmes de subventionnements nous ont amenés à faire certains changements au niveau des frais d'administration. Ainsi, on doit désormais distinguer les frais d'administration des dossiers, des frais de gestion des placements. Le Conseil d'administration a mis en place une hausse temporaire de 1 % des frais chargés aux fonds qui passent de 1 % à 1,125 %. Ces frais devraient être ramenés à 1 % dès que les actifs de la Fondation atteindront le niveau requis pour pouvoir le faire.

Perspectives

Malgré la reprise lente qui semble se manifester un peu partout et ses effets potentiels sur les marchés financiers, la volonté des gouvernements de maintenir les taux d'intérêt force les organismes comme la Fondation communautaire à réviser périodiquement leurs politiques de placement et à faire sans cesse les choix difficiles entre le rendement et la sécurité du capital. À la Fondation, nous choisissons la sécurité du capital, mais cela a un prix au niveau du rendement et notamment de notre capacité à générer des revenus intéressants pour les donateurs et suffisants pour couvrir nos frais d'administration.

Remerciements

Comme à l'habitude, je tiens à remercier la direction de la Fondation et les membres du comité de placement pour leur coopération. Ces remerciements s'adressent également à notre partenaire Desjardins et au Président de la Fondation.



Georges Smith,
Avocat retraité
Président du comité de placements

Un administrateur en action



Le 21 septembre 2013, à l'occasion du souper-bénéfice qui soulignait le 25^e anniversaire de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux du Rocher-Percé, Monsieur Georges Smith (à gauche sur la photo), qui agissait à titre de président d'honneur remet un chèque au montant de 7 000 \$ à Monsieur Philippe Berger (à droite de la photo), président de la Fondation. M. Smith a créé en l'an 2000, un fonds permanents à la Fondation communautaire de la Gaspésie-Les Îles pour lequel la Fondation du CSSS Rocher-Percé a été désigné comme l'un des bénéficiaires.



De plus, un certificat de reconnaissance a été remis à M. Georges Smith en regard de son implication et de ses dons récurrents remis à la Fondation du CSSS du Rocher-Percé